

Rapport annuel 2017

Gehrenweg 2
5103 Mörigen

à partir du 4.4.2018:

Konradstrasse 6
8005 Zürich
+41 (0) 62 562 84 48
sekretariat@sgfb.ch
www.sgfb.ch

SGfB

Schweizerische Gesellschaft für Beratung
Association Suisse de Conseil
Associazione Svizzera di Consulenza
Swiss Association for Counselling

Aux délégués, délégués suppléants, membres des commissions, membres collectifs, membres actifs, membres passifs, présidente honoraire, membres en formation de la SGfB et aux invités.

Invitation

à la 12^{ème} Assemblée générale de l'Association Suisse de Conseil SGfB

Lundi 12 mars 2018, 16h15–19h45

Novotel Zürich City West, Schiffbaustrasse 13, Am Turbinenplatz, 8005 Zürich

16h15 Événement avant l'AG:

Clown Pello. L'humour, une bouée de sauvetage dans le flux du quotidien.

17h15 Ouverture de l'AG

Rosmarie Zimmerli

1. Aspects administratifs

Désignation des scrutateurs

PV de la 11^{ème} AG 2017

www.sgfb.ch/de/loginbereich

2. Rapports annuels 2017

Commission de politique professionnelle CPP Marc Probst (Page 5)

Commission d'éthique CE Werner Murer (Page 6)

Commission d'examen Benno Greter (Page 7)

Commission de la qualité CQ Eveline Bühlmann (Page 9)

Commission de recours CR Dr. Judith Schütz (Page 11)

Comité SGfB Comité SGfB (Page 12)

3. Comptes 2017

Commentaire

Rapport du réviseur, décharge au Comité

Rosmarie Zimmerli (Page 20)

4. Budget 2018

Commentaire

Rosmarie Zimmerli (Page 21)

5. Démissions/élections

Rosmarie Zimmerli/Margot Ruprecht

6. Stratégie 2017–2020

Présentation et approbation

Marc Probst (Page 22)

7. Règlement interne de la commission d'examen Rosmarie Zimmerli
Présentation et approbation (Page 37)

8. Règlement pour le remboursement des frais SGfB Rosmarie Zimmerli
Présentation et approbation (Page 42)

**9. Règlement des honoraires et pour le
remboursement des frais de la CEx** Benno Greter (Page 44)
Présentation et approbation

10. Informations

- 10^{ème} session d'examens professionnels supérieurs de conseiller/ère dans le domaine psychosocial: 4–6 septembre 2018 à Olten. Délai d'inscription: 2 mai 2018. Délai d'envoi des examens écrits: 4 juin 2018
- 8^{ème} Conférence des membres collectifs du 12 novembre 2018, 16h15 à Zurich
- 13^{ème} Assemblée générale du 11 mars 2019, 16h15

11. Varia

Rosmarie Zimmerli

Présidente SGfB

Margot Ruprecht

Vice-présidente SGfB

Möriken, le 8 février 2018

Après l'Assemblée générale vous êtes cordialement invité/e au buffet apéritif.

En arrivant en train: à la gare centrale de Zurich, prendre le tram n° 4 direction Zurich Altstetten jusqu'à l'arrêt Technopark. RER (U-Bahn): lignes S3,5,6,7,8,9,11: station Bahnhof Hardbrücke.

En arrivant en voiture: de Berne/Bâle sur la N3 (E60) direction Zürich City jusqu'à la sortie Zurich-Altstetten. Suivre le contournement direction Zurich City/Pfingstweidstrasse. Prendre la voie de gauche et, aux feux, emprunter Technoparkstrasse à gauche, continuer et passer l'hôtel Etap, puis prendre à droite Schiffbaustrasse. L'hôtel a un garage sous-terrain. Le ticket de sortie peut être demandé à la réception.

Rapport annuel 2017 de la Commission de politique professionnelle

Membres

Hanspeter Fausch, président (jusqu'en mars 2017)

Marc Probst, président (à partir de mars 2017)

Gabi Rüttimann

Rita Dünki-Arnold

Sylvia Baumann

En 2017, la CPP s'est réunie à deux reprises: le 14 février et le 22 juin.

- 1) Pour garantir le lien entre la Commission de politique professionnelle et le Comité, Marc Probst (membre du Comité SGfB) a été proposé à l'élection de président de la CPP. L'AG a approuvé la proposition lors de l'assemblée générale du 12 mars 2017.
- 2) Sur le plan des contenus, la CPP s'est occupée en détail de la stratégie SGfB 2017–2020. Le document a été débattu et commenté dans les deux séances de la CPP. Gabi Rüttimann a pris part à la séance de novembre du Comité SGfB pour discuter de manière approfondie de l'objectif 2 de la stratégie, à savoir *Evaluation critique des avantages et des inconvénients d'une reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire*. La CPP souhaite que la SGfB clarifie tous les avantages et les inconvénients à cet égard avant de prendre une décision sur la suite des démarches à entreprendre.
- 3) Sylvia Baumann a poursuivi son engagement au sein du Réseau Santé Psychique RSP. Elle a aussi représenté la CPP à d'autres occasions. Des informations sur ce travail de réseautage sont disponibles sur le site internet de la SGfB. La CPP considère comme primordial que le site de la SGfB s'adresse à un large public et que les informations soient à jour et le plus exhaustives possible. Dans ce contexte de réseautage, la CPP a encore débattu de la question de l'adhésion de la SGfB à l'International Association for Counselling (IAC), sans l'avoir définitivement résolue.
- 4) Rita Dünki-Arnold a contribué à l'élaboration du nouveau règlement d'examen en tant que représentante de la CPP.

Marc Probst, président de la Commission de politique professionnelle

Rapport annuel 2017 de la Commission d'éthique

Membres

Werner Murer, président

Franziska Reist

Gabriela Feustle, jusqu'en été 2017

Gisela Meinicke

Werner Becker

La Commission d'éthique s'est réunie lors de trois séances en 2017.

Au cours de l'année de référence, aucune plainte n'a dû être traitée, c'est donc la poursuite des travaux sur le déroulement de la procédure de recours qui a caractérisé les activités de la commission. Des questions fondamentales doivent être tout d'abord clarifiées:

- A partir de quel moment un incident est-il un problème éthique qui doit être traité par la Commission d'éthique?
- Qui exactement peut exiger le jugement d'un incident par la Commission d'éthique?
- Quelle structure la procédure de recours doit-elle avoir en principe pour que l'accent soit mis sur une solution de médiation dans une première phase de traitement?
- Quelles réflexions de nature juridique (p. ex. sur la protection des données, l'audience équitable) sont à prendre en compte dans le déroulement?
- Comment la documentation des cas d'ordre éthique doit-elle être structurée?
- Comment la Commission d'éthique peut-elle être rémunérée dans un cas d'ordre éthique, étant donné que, selon sa complexité, le cas peut demander beaucoup de temps pour être réglé de manière appropriée?

Nous travaillons aux questions évoquées et notre objectif est de soumettre la procédure de plainte à l'AG 2019 pour approbation.

Gabriela Feustle a démissionné de la CE en été 2017 avec effet immédiat. Son retrait est dû à des raisons professionnelles et nous remercions ici vivement Gabriela de sa précieuse collaboration.

Je remercie tous les membres de la CE et le Comité pour la collaboration très ouverte et constructive.

Werner Murer, président de la Commission d'éthique

Rapport annuel 2017 de la Commission d'examen

Membres

Benno Greter, président

Rosmarie Zimmerli, administration

Peter Weber, finances

Peter Eichenberger

Liselotte Fassbind-Kech

Daniela Sonderegger-Dürst

Christina Stalder

L'année 2017 a été caractérisée par un nombre très réjouissant de femmes et d'hommes qui ont voulu profiter de la dernière occasion de passer la procédure raccourcie de l'examen professionnel supérieur de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial EPS.

Au total 72 examens se sont déroulés du 4 au 7 septembre 2017, de nouveau à Olten: 2 en italien, 10 en français et 60 en allemand. Lors de la cérémonie des diplômes, qui a eu lieu le 16 novembre 2017 à Zurich, nous avons pu remettre 59 diplômes fédéraux.

Depuis 2014, la Commission d'examen a ainsi organisé 9 sessions avec au total 277 candidates et candidats. Notre association de conseil psychosocial SGfB s'était engagée sur la voie de l'EPS dès 2006 avec une bonne anticipation. Nettement plus de la moitié des membres actifs ont déjà passé l'examen.

Je remercie mes collègues de la Commission d'examen de leur précieuse collaboration pour le positionnement solide de l'EPS. Les cumuls de rôles actuels, la planification stratégique de la fusion des comptabilités de l'organe responsable et de la CEx, des valeurs différentes et des discussions répétitives sur les positions ont mené à la décision du Comité de former une nouvelle commission à partir de l'AG 2018. Pendant une période de transition, j'assurerai le bon fonctionnement de l'EPS avec les nouveaux membres présentés et nommés à l'AG 2018.

Je tiens à remercier les plus de 20 expertes et experts qui se sont formés de manière fondée et solide à cette tâche importante, et qui ont travaillé de manière

fiable et compétente: ils ont répondu présent pour 544 interventions en tout, fiables, ponctuels et parfaitement aptes au travail.

La période de transition pendant laquelle les membres actifs de la SGfB pouvaient ne passer que l'épreuve 3 s'est close le 31 décembre 2017.

A l'avenir, les conseillères SGfB et les conseillers SGfB doivent aussi présenter l'épreuve écrite 2 (concept de conseil, 15–20 pages A4) puis, comme précédemment, l'épreuve orale 3, pratique de conseil. Le prochain EPS se déroulera à nouveau à Olten, du 4 au 6 septembre 2018. Autre nouveauté: aucun des deux expert-e-s ne doit obligatoirement avoir une formation dans l'approche de conseil de la candidate ou du candidat. L'EPS est un examen orienté vers les compétences, et l'approche individuelle de conseil, c'est-à-dire la propre identité en tant que conseillère/conseiller doit être montrée de manière compétente lors de l'EPS.

La Commission d'examen a aussi assuré le déroulement sans problème de l'examen avec la séance de formation des expert-e-s, et remanié et développé la qualité des documents existants pour leur utilisation à partir du 1.01.2018 après l'entrée en vigueur du règlement d'examen définitif. La CEx actuelle prend congé et remercie tous les membres de la SGfB pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Je remercie le Comité de l'Association Suisse de Conseil SGfB, en particulier sa présidente, Rosmarie Zimmerli, de l'énorme et bon travail réalisé en 2017.

Benno Greter, président de la Commission d'examen

Rapport annuel 2017 de la Commission de la qualité

Membres

Eveline Bühlmann (-Lehmann), présidente

Thomas Frank

Irene Kaufmann

Esther Nogler

Gerhard Schobel

Daniela Chiesa Filippini

Patrick Zahnd

Il convient de relever, en particulier, la collaboration rapide et orientée objectif qui a régné au sein de notre équipe CQ l'année dernière. Travailler ensemble de manière constructive dans une atmosphère bienveillante a généralement permis de suivre des processus sans problème et efficaces dans l'examen des dossiers de demande à nouveau très nombreux.

En effet, pendant l'année de référence, 70 demandes d'adhésion ordinaires et 6 demandes sur dossier ont été traitées. Deux autres demandes sur dossier sont actuellement en cours.

De plus, la SGfB a acquis 16 membres en formation et 9 membres passifs. Quelque 117 attestations de formation continue ont été soumises à vérification. Un certain nombre de prolongations de délais ainsi que quelques rappels sporadiques concernant l'attestation de formation continue ont représenté un surcroît de travail.

L'adhésion de 3 autres membres collectifs (pour un total de 28) est réjouissant. De plus, 3 renouvellements de certification ont eu lieu selon la planification établie, 4 autres renouvellements sont en cours avec des prolongations de délais.

Des entretiens professionnels stimulants (contenus supervision/intervision, optimisation de différents processus, construction et structure de différentes approches de conseil, culture du dialogue) au sein de la Commission de la qualité – mais aussi dans un échange direct avec le Comité – ont consolidé la commission, ce qui a généré à nouveau plus de clarté, de fermeté et une conscience majeure de la qualité.

Outre une manière de travailler et d'agir transparente, des recherches de solution créatives ont, à maintes reprises, eu une influence positive sur l'esprit d'équipe.

La Commission qualité s'est développée dans les actes en un collège extrêmement performant, efficace et endurant.

Après mon engagement d'environ 4,5 ans pour la CQ, je quitte – pour l'AG 2018 – ma fonction de membre et présidente de la commission. Je vais m'employer pour une succession optimale.

Je souhaite aux membres de la CQ hautement motivés et parfaitement en harmonie beaucoup d'élan, de joie et de force créatrice pour réaliser et mettre en œuvre tous les objectifs auxquels ils aspirent.

Puisse la CQ réussir, également à l'avenir, à renforcer de façon déterminante l'image professionnel de «Conseiller psychosocial»/«Conseillère psychosociale» dans le paysage professionnel, de par sa précieuse contribution à la promotion de la qualité et à la professionnalisation.

Un grand merci pour les échanges d'idées enthousiasmants, pour toutes les rencontres émotionnantes, pour un travail impressionnant ainsi que pour la coopération exemplaire au sein de cette commission extrêmement productive, dynamique et forte.

Eveline Bühlmann (-Lehmann), présidente de la Commission de la qualité

Rapport annuel 2017 de la Commission de recours

La commission de recours de l'Association Suisse de Conseil établit à l'intention de l'Assemblée générale du 12 mars 2018 le rapport suivant sur son activité de l'année 2017:

En bref

- Membres de la Commission:
- Dr. Judith Schütz, présidente
 - Dr. Reinhold Schätzle, vice-président
 - Magdalena Fuchs Genzoli
 - Dr. Andrea Engeler
- Résultats des travaux:
- Echange d'informations avec le Comité
 - Recrutement d'un nouveau membre
- Séances:
- Séance annuelle de la Commission de recours du 26.10.2017
 - Participation à l'Assemblée générale du 13.03.2017
 - Participation à la CMC du 13.11.2017

Rapport

La Commission de recours jette un coup d'œil rétrospectif sur une année tranquille. La séance annuelle du 26 octobre a été la seule activité formelle.

Des changements de personnel interviendront lors de l'AG 2018:

- Magdalena Fuchs Genzoli (dans la CR depuis 2010) quitte la Commission de recours. Au cours de cette période, elle a aussi été vice-présidente de la Commission de recours. J'ai toujours beaucoup apprécié la présence et la collaboration intelligente dont elle a fait preuve.
- Nicole Kopp se présente pour l'élection d'un nouveau membre de la Commission de recours. Elle a déjà participé à la séance annuelle de la Commission de recours en qualité d'hôte, ce qui lui a donné l'occasion de connaître non seulement les membres de la CR mais aussi la présidente de la SGfB. Je suis convaincue que Nicole Kopp s'intégrera parfaitement dans la Commission de recours.
- Andrea Engeler et Reinhold Schätzle se présentent à leur réélection. Les deux ont cependant fait remarquer que ce sera leur dernier mandat. Nous devons donc d'ores et déjà reprendre la recherche de nouveaux membres CR.

Dr Judith Schütz, présidente de la Commission de recours

Rapport annuel 2017 du Comité

Membres

Rosmarie Zimmerli, présidente exécutive, responsable des finances a.i.	IKP
Dr Irène Kummer, vice-présidente, jusqu'au 13.03.2017	OIP
Margot Ruprecht, projets, vice-présidente à partir du 13.03.2017	TAL
Monika Riwar, secrétaire	bcb
Eveline Bühlmann (-Lehmann), présidente de la Commission de la qualité	IKP
Carmen Kaiser, site web, projets	pca.acp
Marc Probst, président Commission de politique professionnelle à partir du 13.03.2017	Sur Dossier
Roy Hildebrand, jusqu'au 1.02.2017	OIP

Personnel

Le premier trimestre de l'année de référence a été marqué par des changements de membres au sein du Comité.

Roy Hildebrand a démissionné inopinément et avec effet immédiat pour raisons personnelles, lors de la deuxième des 9 séances ordinaires du Comité. Il avait soulevé un thème important par ses observations critiques par rapport à une bonne gestion des risques. Cela a incité le Comité, au cours de l'année d'activité, à souscrire une adhésion de soutien auprès de l'institut pour le management des associations et autres organisations à but non lucratif (VMI), au centre de compétence de recherche et de formation continue en gestion non profit de l'Université de Fribourg. Dans l'optique de la stratégie 2017–2020 évoquée plus loin et du développement de l'organisation de la SGfB, l'association y gagne un coaching compétent par des professionnels expérimentés ainsi que d'autres avantages. La présence du logo et de l'image de la SGfB sur le site internet de la VMI www.vmi.ch représente aussi une des différentes mesures de marketing.

Comme planifié de longue date, Irène Kummer a mis fin à sa longue activité au Comité avec un œil qui pleure et un œil qui rit, lors de la 11^{ème} Assemblée générale en mars. Depuis la fondation de la SGfB et ces 6 dernières années en qualité de vice-présidente, elle a soutenu le Comité dans la gestion des tâches pour la réalisation des objectifs, de manière désintéressée, avec du cœur, de l'intelligence et un énorme savoir, et en étant appréciée de toutes parts. Elle a pleinement mérité d'être nommée membre honoraire. Margot Ruprecht a été élue vice-présidente à l'unanimité. Elle a immédiatement intégré sa nouvelle fonction et soutient

la Présidente et l'ensemble du Comité autant dans les questions stratégiques qu'opérationnelles. Ses bonnes compétences sociales, communicatives et professionnelles et son attitude d'intégration contribuent beaucoup à un climat de travail calme et fonctionnel.

Un grand merci ici à tout le collège – la séance extraordinaire de mi-février a montré que nous pouvons également bien collaborer en équipe au moment d'affronter des défis. Tous s'engagent fortement dans la réalisation des tâches futures d'une SGfB qui, entre-temps, est devenue une grande association. La retraite de deux jours à Lucerne de la mi-juin l'a confirmé et a été marquée par une collaboration amicale et cohérente.

Après de longues recherches, nous pensons avoir trouvé la bonne personne en Urs Vetter pour décharger la présidente de la responsabilité des finances. Le Comité l'a désigné lors de la séance de juin pour l'élection au Comité lors de l'Assemblée générale 2018. Depuis septembre, il participe aux séances du Comité sans droit de vote, et s'est vite et parfaitement plongé dans les tâches qui l'attendent. Comme tous les membres du Comité, il consacre aussi beaucoup de temps entre les séances pour mener ces tâches à bien.

Fabian Bazzana du Tessin a manifesté son intérêt à collaborer au Comité et, lors de la séance de fin août, a été désigné pour l'élection à l'AG 2018. Malheureusement, pour raisons familiales, il a retiré sa candidature quelques semaines seulement plus tard. Il mettra toutefois son savoir et son savoir-faire à disposition pour des projets ponctuels concernant les intérêts des membres tessinois sur mandat du Comité.

Stratégie 2017–2020

Avec les lignes directrices de la politique SGfB, le positionnement de la SGfB et l'outil de planification stratégique, Irène Kummer et Marc Probst ont développé la stratégie 2017–2020 qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale 2018. En partant de la question «quo vadis, SGfB?», les auteurs ont déterminé les défis futurs, ils ont défini la vision et la mission sur la base de la vision directrice de la SGfB, puis fixé les tâches nécessaires vers l'extérieur et à l'interne. Cela donne six objectifs stratégiques avec les activités et indicateurs y relatifs. Les résultats du sondage mené pendant l'année de référence avec un taux de réponse réjouissant de près de 50% ont aussi été intégrés dans le document de stratégie. Ensuite, le document a été transmis pour consultation aux membres de la commission. Sur la base des retours reçus, la version finale a pu voir le jour, elle se trouve à la page 22 du rapport annuel 2017.

Le travail a immédiatement commencé, guidé par une forte motivation à réaliser les objectifs. Dans le cadre du deuxième objectif de la stratégie «Evaluation critique des avantages et des inconvénients d'une reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire», la Présidente a organisé avec Werner Becker, membre de la Commission d'éthique de la SGfB disposant d'un bon réseau dans le domaine de la santé, une première rencontre avec Madame Lebet, directrice et Monsieur Muijsers du Registre de médecine empirique RME. Un entretien téléphonique successif avec Monsieur Muijsers du RME a eu lieu en décembre. Le résultat a abouti, pour le moment, à un refus de la part du RME. Nous avons décidé de rester en contact car le RME se montre très convaincu des objectifs de l'Association Suisse de Conseil, de la qualité des activités de l'association et du positionnement du profil professionnel du conseil psychosocial dans le domaine des professions du conseil. De plus, un groupe de travail a été constitué pour l'élaboration de la position de la SGfB par rapport au deuxième objectif stratégique; il est composé de Carmen Kaiser, membre du Comité, Gabi Rüttimann, membre de la Commission de politique professionnelle, Brigitte Brun et Manou Maier, conseillères SGfB et expertes à l'EPS de conseiller/ère dans le domaine psychosocial. Gabi Rüttimann était par ailleurs présente lors de la dernière séance de l'année du Comité pour exposer les avantages et les inconvénients d'une reconnaissance du conseil psychosocial – qui en soi ne représente pas une «méthode» – par les assurances de caisses maladie complémentaires. Sur ces bases, le groupe de travail élaborera un document de position.

Promotion et assurance de la qualité de la formation dans le domaine psychosocial

Peu avant Noël et avec beaucoup de plaisir, nous avons pu avoir entre les mains le règlement d'examen définitif de l'examen professionnel supérieur de conseiller, conseillère dans le domaine psychosocial, signé par le SEFRI et entré en vigueur le 13 décembre. Si cela a pu se faire, c'est avant tout grâce aux bonnes relations entretenues par notre Présidente avec les acteurs du SEFRI et les membres des autres organes responsables, ainsi qu'au travail accompli avec intelligence et détermination. En début d'année, un document de prise de position discuté en détail dans les deux organes responsables a été rédigé à l'attention du SEFRI pour lui signifier que la réunion des deux règlements d'examen n'apportait aucune valeur ajoutée visible. L'analyse des chances/risques ou des forces/faiblesses a également donné une réponse négative à la deuxième question du SEFRI, à savoir si un organe responsable commun pour les trois examens fédéraux de

conseillers/ères pouvait être créé. Les organes responsables ont ainsi sollicité un modèle de collaboration entre les organisations. Le SEFRI a accepté cette demande. Par conséquent, une déclaration de collaboration formelle signée par toutes les organisations impliquées a été présentée au SEFRI qui l'a contre-signée. Le Comité est convaincu qu'en faisant cavalier seul comme organe responsable, l'identité professionnelle des conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial en est renforcée et que, par conséquent, cela crée clairement de la valeur ajoutée pour les membres SGfB.

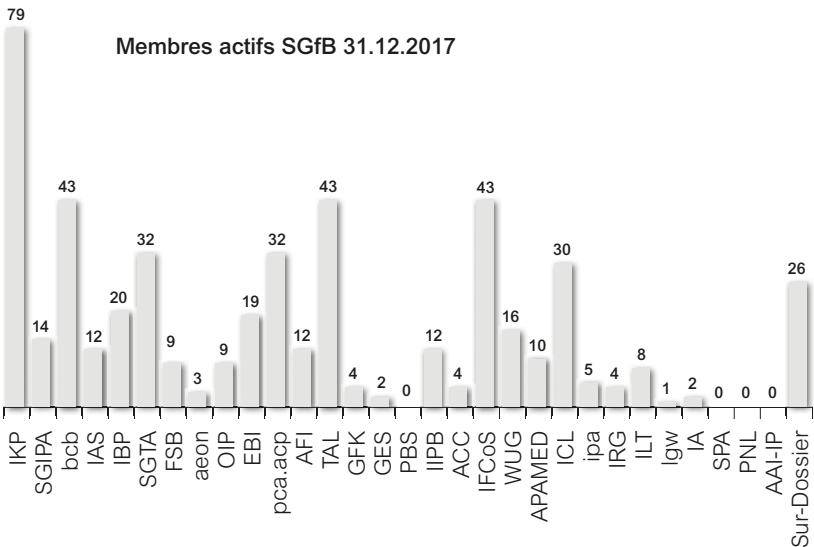
Tout de suite après cette décision, des modifications au règlement d'examen, déjà préparées dans un groupe de travail et approuvées par le Comité, ont été transposées dans la grille du règlement d'examen fournie par le SEFRI et présentées, encore avant les vacances d'été, pour être publiées dans la Feuille fédérale. Avant cette publication, le SEFRI a encore exigé, début novembre, quelques petites adaptations que le Comité et la CEx ont approuvées. Le fait que des conseillères SGfB et des conseillers SGfB ainsi que d'autres candidat-e-s qui peuvent attester d'un titre tertiaire dans le contexte psychosocial peuvent être dispensé-e-s de passer certaines épreuves de l'examen, est très réjouissant. Désormais, les candidat-e-s doivent présenter dans tous les cas un concept de conseil écrit et passer une épreuve orale basée sur la pratique professionnelle.

Comme il ressort du rapport de la Commission d'examen, l'EPS de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial a pu avoir lieu pour la neuvième fois déjà, avec un nombre record d'inscriptions. Un grand merci aux membres de la CEx qui ont accompli un travail excellent, en montrant une grande compétence professionnelle et méthodologique pendant le mandat qui touche à sa fin, et contribué ainsi à la bonne réussite des examens. Même s'il est conscient que l'EPS, dans sa configuration d'aujourd'hui, est justement le résultat de ce travail, le Comité a décidé, en qualité d'organe responsable, de ne pas proposer la réélection des membres sortants, à l'exception de son président. Les cumuls de rôles existants, la planification stratégique visant à la fusion des comptabilités de l'organe responsable et de la CEx, les valeurs différentes et les discussions à répétition sur les positions respectives ont mené le Comité à cette décision. Dans l'intérêt de la SGfB, le Comité entend profiter de l'échéance du mandat et du début d'un règlement d'examen de validité illimitée pour repartir et construire sur les bases posées par les fondatrices et fondateurs de la CEx.

Mise en réseau

Pendant une année d'activité, la présidente SGfB a toujours l'occasion d'entretenir des relations sur le plan national et international, comme la politique de la SGfB le prévoit. Une fois par an, elle participe à la Journée d'échanges d'expériences organisée par le SEFRI au cours de laquelle elle peut recevoir des informations provenant du Secrétariat d'Etat et avoir des échanges avec différents organes responsables d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs. Le SEFRI l'a en outre invitée à collaborer dans le groupe de travail pour l'élaboration des compétences opérationnelles des acteurs de l'examen (commission d'examen, direction d'examen, expert-e-s, auteur-e-s des énoncés d'examen).

Comme chaque année, elle a pris part à la réunion du Réseau santé psychique. Et enfin, last but not least, elle a répondu à l'invitation de la Haute Ecole spécialisée du nord-ouest de la Suisse et participé au colloque pour le 20ème anniversaire de la formation continue en matière de consultation systémique brève et orientée vers des solutions, où pour la première fois, elle a rencontré une représentante de l'Association allemande de conseil DGfB. Madame Prof. Dr Renate Zwicker-Pelzer a été impressionnée par le développement de la SGfB et souhaite mettre en contact Rosmarie Zimmerli avec d'autres acteurs de la DGfB.

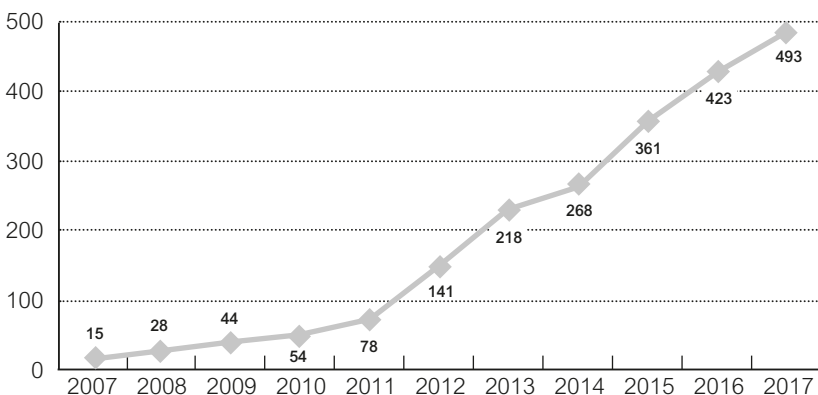


La présidente entretient aussi des relations avec la zhaw Université des sciences appliquées de Zurich et la Haute Ecole spécialisée de St Gall. Des premiers entretiens concrets pour une adhésion à la SGfB et pour une représentation de l'association dans ces institutions sont agendés début 2018.

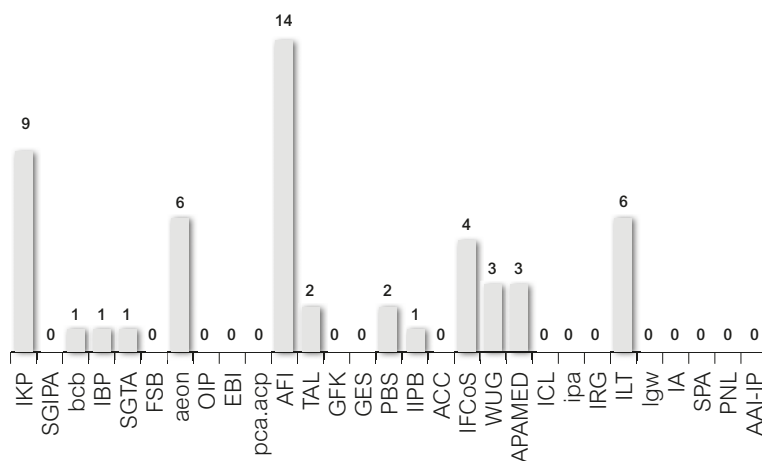
Secrétariat

Les membres sont toujours au cœur de la SGfB. Avec leur engagement inestimable en faveur de l'association professionnelle, que ce soit en tant que collabo-

Membres actifs 2007–2017



Membres en formation SGfB 31.12.2017



rateurs/trices bénévoles et/ou membres payants, ils permettent le positionnement du conseil psychosocial dans le vaste domaine des prestataires en la matière et pour des prestations similaires.

28 (25 en 2016) membres collectifs, 493 (469) membres actifs, 54 (67) membres en formation, 30 (22) membres passifs et 3 (1) membres honoraires

Le secrétariat. Britta Beinat s'est, entre-temps, très bien intégrée et a pris en main toutes les tâches avec assurance et efficacité, y c. l'exploitation du site internet. Cela a aussi eu un impact positif sur les coûts du secrétariat qui, cette année, ont reculé massivement. Le changement de support de la banque de données File-Maker a représenté un gros défi. Après de longues recherches de la Présidente, on a pu trouver un successeur à Thomas Feger hautement compétent en la personne d'Erich Roth de c3000GmbH.ch. Ce changement a permis un rafraîchissement de la banque de données, ce qui a encore facilité le travail d'administration.

Malheureusement, Britta Beinat a donné son congé pour des raisons personnelles. Elle ne sera plus à disposition comme employée Clevernet IT à partir d'avril, pour pouvoir se consacrer entièrement à sa famille. Au nom de la SGfB, le Comité a résilié le contrat d'entreprise avec IT Clevernet le 1^{er} décembre 2017 pour fin mai 2018 et recherche une solution de secrétariat indépendamment de la personne pour une collaboration à long terme. Encore en décembre, les premières offres sont arrivées. Avant la fin de l'année, aucune décision n'a pu être encore prise en ce qui concerne l'institution qui reprendra le secrétariat SGfB au printemps. Monsieur Hohl de IT Clevernet s'est généreusement dit prêt à nous libérer plus tôt du contrat, au cas où le passage du secrétariat au nouveau fournisseur pourrait encore se faire idéalement avec Britta Beinat.

Les commissions en tant qu'organes permanents de la SGfB sont la Commission de politique professionnelle CPP, la Commission d'éthique CE, la Commission d'examen CEx, la Commission de la qualité CQ et la Commission de recours CR. Le nom de leurs membres et la description de leurs activités figurent dans des rapports annuels séparés.

Les délégués et délégués suppléants des membres collectifs contribuent à activer le lien entre l'Assemblée générale, le Comité, les commissions et les membres collectifs. Des 27 membres collectifs, 18 étaient représentés à la conférence des membres collectifs annuelle qui a eu lieu en novembre. Comme d'habitude,

les personnes présentes ont été informées de première main du travail du Comité et du secrétariat. Les thèmes centraux étaient cette année le document de stratégie et l'avancée des travaux sur le règlement d'examen définitif. Ensuite, des discussions animées ont eu lieu dans plusieurs petits groupes; le sujet en était: «Réussite de l'entrepreneuriat – prospérer ou périliter: qu'est-ce qui fait le succès d'un membre collectif?»

Les discussions et les échanges ont été vifs même si les «recettes secrètes» respectives n'ont pas été dévoilées. Les conversations animées, pendant la pause et l'apéro qui a suivi la rencontre, montrent que cette forme de rencontre informelle est souhaitée et fructueuse.

La newsletter. Fin août, la première newsletter de la SGfB a été envoyée à tous les membres. Margot Ruprecht et Carmen Kaiser, en collaboration avec les commissions et le secrétariat ont réalisé un travail considérable. Ce moyen d'information paraîtra, pour le moment, à intervalles irréguliers. Les nombreux retours positifs incitent l'équipe de la newsletter à trouver de nouvelles inspirations pour la nouvelle année.

En guise de bonne conclusion de ce rapport, je tiens à remercier vivement

- mes collègues du Comité pour leur collaboration constante, constructive, riche et amicale,
- les membres des commissions pour leur coopération infatigable, collégiale, basée sur nos intérêts communs,
- Britta Beinat et son adjointe, Mara Schnyder, du secrétariat pour les compétences déployées dans les coulisses,
- les membres SGfB pour leur esprit d'ouverture et leur soutien financier vers la réalisation des objectifs de la SGfB, de par leur bienveillance si souvent exprimée et l'enthousiasme significatif qui, sur le chemin de la réussite, représente une valeur inestimable,
- et les nombreux interlocuteurs dans le contexte de la politique professionnelle pour l'intérêt porté à nos activités.

Rosmarie Zimmerli, présidente SGfB

Compte de résultat 01.01.2017–31.12.2017

Compte	Dépenses	Saldo du 31.12.2017	Budget 2017	Déviatiion par rapport du budget
4401	Précidence/Comité	10'409.00	16'000.00	5'591.00
4402	Commissions	19'739.60	13'000.00	-6'739.60
4403	Comptabilité / audit	220.45	300.00	79.55
4404	Locaux de réunion	–	–	–
4601	Assemblée générale / Conférence MC	7'495.10	7'000.00	-495.10
4602	Appartenance aux associations (EAC)	300.00	–	-300.00
4603	Frais divers comité/commissions	2'455.90	2'000.00	-455.90
4604	Contributions de l'association à l'EPS	–	–	–
4701	Affiliation siège	10'000.00	10'000.00	–
4702	Indemnité secrétariat	57'481.42	72'500.00	15'018.58
4704	Informatique / software	3'897.39	3'000.00	-897.39
4705	Chancellerie	547.35	1'000.00	452.65
4706	Téléphone, ports, frais CP	1'802.21	2'000.00	197.79
4707	Imprimés	4'348.47	5'000.00	651.53
4708	Charges diverses	140.67	1'000.00	859.33
4891	Traductions	11'330.05	8'000.00	-3'330.05
4892	Site de web www.sgfb.ch	810.30	2'000.00	1'189.70
4893	Projets	453.60	–	–
4894	10 ^{ème} anniversaire 2016	153.40	2'000.00	1'846.60
4896	EPS	–	2'500.00	2'500.00
4899	Autres frais	2'255.60	5'000.00	2'744.40
4905	Amortissements	3'340.00	–	-3'340.00
	Total dépenses	137'180.51	152'300.00	15'119.49
Revenus				
6001	Cotisations membres collectifs (MC)	33'575.00	31'250.00	2'325.00
6002	Taxe de demande d'admission MC	3'200.00	1'600.00	1'600.00
6003	Recettes diverses	7.19	200.00	-192.81
6101	Taxe de demande d'admission MA	22'350.00	24'800.00	-2'450.00
6102	Cotisations membres actifs (MA)	89'005.00	86'900.00	2'105.00
6103	Cotisations membres en formation	5'267.00	5'500.00	-233.00
6105	Cotisations membres passifs	2'524.50	2'200.00	324.50
6201	Dons	780.00	500.00	280.00
6202	Revenus d'intérêts	–	–	–
	Total revenus	156'708.69	152'950.00	3'758.69
	Résultat de l'exercice	19'528.18	650.00	18'878.18
Bilan 31.12.2017				
		Actif	Passif	
1010	Compte postal	48'995.74		
1060	Débiteurs		3'340.00	
2000	Créditeurs		211.50	
	Capital social le 31.12.2016		25'916.06	
	Bénéfice 2017		19'528.18	
	Capital social le 31.12.2017	48'995.74	48'995.74	

Budget 2018

Compte	Dépenses	Saldo du 31.12.2017	Budget 2018	Compte neuf
4401	Précidence/Comité	10'409.00	15'000.00	5810
4402	Commissions	19'739.60	19'900.00	5820
4403	Comptabilité / audit	220.45	300.00	5830
4404	Locaux de réunion	–	–	6000
4601	Assemblée générale / Conférence MC	7'495.10	8'000.00	5840
4602	Appartenance aux associations (EAC)	300.00	300.00	6300
4603	Frais divers comité/commissions	2'455.90	2'500.00	6700
4604	Contributions de l'association à l'EPS	–	–	6310
4701	Affiliation siège	10'000.00	12'000.00	5800
4702	Indemnité secrétariat	57'481.42	72'500.00	6500
4704	Informatique / software	3'897.39	4'000.00	6570
4705	Chancellerie	547.35	1'000.00	6510
4706	Téléphone / ports / frais CP	1'802.21	2'000.00	6530
4707	Imprimés	4'348.47	5'600.00	6520
4708	Charges diverses	140.67	1'000.00	6710
4891	Traductions	11'330.05	8'000.00	6540
4892	Site de web www.sgfb.ch	810.30	2'000.00	6580
4894	Projets	453.60	3'500.00	6550
4895	10ème anniversaire 2016	153.40	500.00	6570
4896	EPS	–	1'000.00	6560
4899	Autres frais	2'255.60	5'000.00	6720
4905	Amortissements	3'340.00	–	6800
Total dépenses		137'180.51	164'100.00	
Revenus				
6001	Cotisations membres collectifs (MC)	33'575.00	36'500.00	3010
6002	Taxe de demande d'admission MC	3'200.00	1'600.00	3000
6003	Recettes diverses	7.19	200.00	3610
6101	Taxe de demande d'admission MA	22'350.00	22'600.00	3100
6102	Cotisations membres actifs (MA)	89'005.00	97'980.00	3110
6103	Cotisations membres en formation	5'267.00	5'800.00	3210
6105	Cotisations membres passifs	2'524.50	3'600.00	3310
6201	Dons	780.00	500.00	3620
6202	Revenus d'intérêts	–	–	6950
Total revenus		156'708.69	168'780.00	
Résultat de l'exercice		19'528.18	4'680.00	

Stratégie SGfB 2017–2020

Sommaire

Préambule	22
Vision de la SGfB	25
Objectifs stratégiques de la SGfB 2017-2020	28
Ressources nécessaires (humaines et financières)	35
Controlling stratégique	36

Préambule

L'Association Suisse de Conseil (SGfB) a été fondée le 6 mai 2006 par 11 membres fondateurs en tant qu'association pour conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial. Cela se justifiait par le fait qu'une association professionnelle fait partie des caractéristiques d'une profession, qu'elle représente les intérêts de la profession vers l'extérieur et promeut à l'interne le lien entre les professionnel-le-s de la branche ainsi que la formation professionnelle continue de ses membres. L'association s'est fixé pour objectif de renforcer l'identité des professions du conseil, d'assurer la qualité du conseil psychosocial professionnel, de développer et de promouvoir ses fondements scientifiques et professionnels.

Bien qu'encore jeune, l'association professionnelle, qui vit pour l'essentiel grâce à l'initiative de ses membres, à l'engagement volontaire de la présidence, du comité et des commissions, a d'ores et déjà franchi *des caps importants*:

- L'association s'est continuellement développée, passant de 11 à 25 membres collectifs (MC), à 457 membres actifs et 23 membres passifs ainsi qu'à 53 membres en formation (situation au 31.12.2016).
- Elle a introduit un label de qualité déposé et protégé (conseillère SGfB / conseiller SGfB Counsellor SGfB), qui constitue, à côté de la légitimité et de la crédibilité, la raison la plus importante de devenir membre de la SGfB pour les conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial.
- En collaboration avec une compagnie d'assurance, la SGfB a jeté les bases pour permettre à ses membres de conclure une assurance de responsabilité civile professionnelle à des conditions avantageuses (contrat collectif).
- Dans le cadre de la formation professionnelle au niveau fédéral pour la création de nouvelles possibilités de certification pour conseillères et conseillers, la SGfB a été le principal moteur de l'introduction de l'examen professionnel

supérieur (EPS) de conseillère/conseiller dans le domaine psychosocial, dont le règlement d'examen provisoire est entré en vigueur le 28 juin 2013 et sera définitivement approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation pour le 1.1.2018.

Par cela, la SGfB a jeté les bases pour que le conseil psychosocial puisse être défini et reconnu comme champ d'activité distinct. Nous sommes en droit de dire, dans ce contexte, qu'après 10 ans, la phase de construction de la SGfB s'est conclue avec succès.

Maintenant, la question qui se pose est sur les tâches qui attendent la SGfB. – quo vadis, SGfB?

La SGfB se voit confrontée à une série de défis:

- Le profil professionnel du conseil psychosocial continue de jouir *d'une visibilité et d'une acceptation* relativement *modestes* auprès du public. La SGfB s'est pourtant créé un profil respectable dans la Berne fédérale et elle est relativement connue dans les cercles de conseillères et conseillers (naissants) dans le domaine psychosocial. Le champ professionnel du conseil psychosocial est encore aux prises avec des *questions de délimitation* (ou d'une identité professionnelle qui n'est pas assez fortement marquée) par rapport à des professions cousines comme p.ex le coaching, le travail social et aussi la psychothérapie. De plus, le conseil psychosocial se heurte en partie à des *problèmes de crédibilité*, vu que la profession ne requiert aucune formation académique ou universitaire.
- La SGfB s'est beaucoup impliquée pour l'introduction de l'EPS, *et pourtant ni le titre professionnel de «conseillère ou conseiller dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral» qui en découle, ni le label de qualité SGfB n'apportent de nets avantages et encore moins des places de travail.* La plupart des conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial sont indépendants et travaillent le plus souvent sur une base de temps partiel. Cela soulève des questions telles que: pourquoi une personne devrait-elle devenir membre de la SGfB? Quels avantages lui offre une adhésion à la SGfB? L'EPS peut également être passé sans être membre SGfB. Qu'apporte aux membres le titre professionnel de la SGfB ou le label de qualité SGfB? Nous pouvons d'ores et déjà apporter une réponse: l'affiliation à la SGfB est un garant de la haute qualité des formations dispensées par les membres collectifs reconnus de la

SGfB et de la supervision et formation / assurance qualité continues des membres actifs. Cela s'est aussi exprimé dans le sondage mené auprès des membres au début de 2017 et se manifeste dans l'indice de satisfaction relativement élevé des membres (en moyenne 66 sur 100 points).

- Avec le développement de la SGfB et un nombre croissant de conseillères et conseillers psychosociaux formés, la *question de la saturation du marché* se pose. Quel est le besoin (offre – demande) dans cette profession, puisque peu d'institutions offrent des places de travail à des conseillères et conseillers? Une clarification est nécessaire et la SGfB doit en tenir compte.
- L'intérêt pour la formation de conseillère ou conseiller psychosocial/e a conduit à ce que des institutions académiques telles que les universités et les hautes écoles spécialisées offrent de plus en plus des formations dans ce domaine (*académisation du champ professionnel*). Que signifie cette tendance pour la SGfB ainsi que pour les membres collectifs et les institutions de formation? Quelles sont les implications pour l'EPS? Cette académisation entraîne-t-elle une dévalorisation de l'EPS? Comment peut-on garantir une alliance plutôt qu'une concurrence?
- On peut aussi observer la naissance de nouveaux champs professionnels analogues (p.ex. spécialisations dans le travail social qui s'occupent notamment de thèmes psychosociaux). A cet effet, des questions analogues se posent comme celles déjà mentionnées, entre autres, concernant la délimitation, la propre identité du conseil psychosocial par rapport à d'autres offres (p.ex. du travail social dans les écoles)? Quelle est la réponse du champ professionnel du conseil psychosocial à cette *tendance à la spécialisation*?
- La SGfB s'est développée relativement vite et se base sur un système de milice avec engagement volontaire. Pour affronter les défis de la phase à venir, une plus grande orientation management de *l'association* est nécessaire. Comment cette orientation se présente-t-elle? La SGfB a-t-elle les ressources pour maîtriser une orientation management?

Ces défis et ces questions sont fortement liés. Par exemple, une visibilité accrue du champ professionnel du conseil psychosocial peut conduire à plus de crédibilité et par conséquent à la création de places de travail. Dans tous les cas, les défis sont à prendre au sérieux. *Ils nécessitent une réflexion commune de tous les membres SGfB pour qu'ils puissent être exploités comme possibilités de renforcer la SGfB en tant qu'association et de faire connaître encore mieux le conseil psychosocial comme domaine professionnel reconnu.*

Ce présent document doit démontrer *l'orientation stratégique que la SGfB entend engager ces trois prochaines années, compte tenu de la situation actuelle*. Avant de définir les six objectifs stratégiques, il convient d'expliquer la vision légèrement remaniée de la SGfB. La stratégie ne pourra être mise en œuvre que lorsque tous les membres seront au clair sur ce qu'est la SGfB et sur ce qu'elle représente. La vision est aussi un élément central dans la communication de l'association qui influence de nouveau la visibilité de la SGfB. Après la présentation des objectifs stratégiques sont formulées des pensées sur les ressources financières et humaines, nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie 2017–2020, ainsi qu'au contrôle stratégique.

Ce présent document de stratégie a été rédigé par le comité de la SGfB. Le point de départ en a été les discussions qui ont eu lieu lors de la retraite annuelle du comité du 19 au 21 juin 2016. Le document a été complété par un groupe de travail à l'occasion de la 6^{ème} conférence des membres collectifs de la SGfB du 14 novembre 2016, par une séance du groupe de travail des membres collectifs le 1^{er} février 2017, par des contributions écrites par différents membres collectifs et de commissions ainsi que par les résultats d'un sondage auprès des membres SGfB. Le comité SGfB remercie cordialement ses membres pour les idées, propositions et commentaires précieux.

Vision de la SGfB

Qui est la SGfB ?

L'Association Suisse de Conseil (SGfB), fondée en 2006, est aujourd'hui l'organisation faitière de 25 associations, groupements et institutions d'une part, et de plus de 450 personnes du domaine professionnel du conseil psychosocial d'autre part. Elle est proche de la pratique et indépendante sur le plan politique, religieux et par rapport à des opinions d'écoles et à des courants de modèles et d'approches dans le domaine psychosocial. L'Association est enregistrée en tant qu'association. Son organe le plus important est l'assemblée générale de tous ses membres. Un comité de sept à neuf membres est responsable de la direction stratégique et opérative de la SGfB, cinq commissions¹ assument des tâches spécifiques.

¹ Commission de la qualité, commission éthique, commission de politique professionnelle, commission de recours et commission d'examen

Quelle est la vision de la SGfB?

La vision de la SGfB est de contribuer à la santé psychosociale de la société par le biais du conseil psychosocial.

Quelle est la mission de la SGfB?

En tant qu'association leader pour toute la Suisse, la SGfB a pour mission d'an-crer l'image de la profession du conseil psychosocial dans la société, de repré-senter les intérêts du conseil psychosocial, d'en garantir les développements et d'offrir à ses membres, au public, à la clientèle et à la politique un cadre de référence pour un conseil de haute qualité et professionnel.

Pour ce faire, les *tâches* suivantes *vers l'extérieur* sont accomplies:

- Le renforcement et la notoriété du profil, de l'identité et de la conception du conseil commune aux professions de conseil avec une orientation psychoso-ciale.
- La promotion d'une large reconnaissance du conseil avec une image profes-sionnelle distincte. La détermination et l'imposition de normes claires, de qua-lité et hautement éthiques.
- La création et la gestion de relations avec d'autres organisations de politique professionnelle en Suisse et à l'étranger.
- La promotion et la garantie de la qualité de formations professionnelles initiales et continues de conseiller/ère.
- Un suivi attentif des développements scientifiques, politiques et juridiques dans le domaine psychosocial (et thérapeutique), analyse critique des tenden-ces actuelles ainsi que l'intégration et la diffusion des principaux courants et des nouvelles connaissances.

A l'interne

- L'encouragement à l'(auto)réflexion dans le domaine du conseil et gestion de l'interdisciplinarité.
- Le soutien aux membres dans les questions de conception de la profession.
- Le soutien et l'encouragement aux membres potentiels (actifs et collectifs).
- L'assurance et l'extension d'offres de prestations pour les membres.
- Le resserrement des liens professionnels entre membres collectifs et actifs ainsi que la promotion d'échanges d'expérience professionnelle.
- La professionnalisation et le développement constants de la SGfB en tant qu'organisation.

- La gestion de la communication interne à l'association et l'instauration d'un climat de dialogue constructif.

Qui sont les membres de la SGfB?

DLa SGfB est l'association professionnelle pour les conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial avec une formation conclue (avec ou sans diplôme fédéral), les personnes en formation et les institutions de formation (membres collectifs).

Quelles sont les valeurs de la SGfB?

L'attitude de fond des membres de la SGfB se fonde sur

- *l'acceptation sans réserve de la cliente, du client et sur la prise en compte des différences individuelles, sexuelles, culturelles, religieuses et sociales (diversité);*
- *l'intégrité², l'auto-détermination³ et l'attention à la sphère privée de la cliente ou du client;*
- *la haute compétence professionnelle des conseillères et conseillers qui offrent des services et appliquent des méthodes uniquement pour lesquels ils/elles sont habilité-e-s et légitimé-e-s de par leur formation et leur expérience.*

(tiré du code d'éthique de la SGfB)

Objectifs stratégiques de la SGfB 2017–2020

Six *objectifs stratégiques pour 2017–2020* ont été définis ci-après. Ils doivent soutenir le positionnement de la SGfB et servir de cadre de référence pour relever les défis évoqués. En se basant sur les principes directeurs, le comité établira un plan de mesures annuel qui comprend des indicateurs mesurables comme p.ex. la croissance annuelle de 10% du nombre des membres actifs, et le budget. Les activités et les indicateurs mentionnés sont donc des éléments indicatifs pour la réalisation des objectifs stratégiques.

² L'intégrité se réfère au droit de la cliente et du client à la reconnaissance de limites physiques, psychiques, mentales et à la protection contre abus et agressions de tout genre sur la personne de la cliente, du client.

³ L'autodétermination reconnaît le droit à la cliente, au client d'engager et de conclure une relation de conseil de manière volontaire et sans subir d'influence indépendamment du fait que cette relation a commencé directement ou indirectement. La liberté d'opinion est aussi respectée de même que l'expression de besoins et de requêtes.

Objectif 1: Le public et les employeurs potentiels sont sensibilisés à la pratique et à l'utilité du conseil psychosocial.

Un travail de sensibilisation est la base pour que *le champ professionnel soit plus visible* et que *les multiples possibilités d'utilisation et l'utilité du conseil psychosocial soient comprises*. On peut idéalement, par ce biais, améliorer *l'acceptation et la crédibilité* du conseil psychosocial.

Un autre objectif visé est qu'à travers l'objectif 1 *des possibilités d'emploi (et de nouveaux «domaines d'intervention» pour les conseillères et conseillers soient créés dans des institutions telles que foyers, écoles, hôpitaux et institutions sociales (p.ex. Ligue contre le cancer, Ligue pulmonaire, consultations d'addictologie, etc.)*. Cela est nécessaire pour pouvoir offrir une perspective, en dehors de l'activité indépendante classique, à un grand nombre de personnes qui sortent de formations dans le psychosocial.

Activités:

- Il s'agit d'effectuer une analyse du marché pour atteindre l'objectif de créer de nouvelles possibilités d'emploi (et d'identifier de nouveaux secteurs d'activité). Il faut pour cela avoir une idée claire de ce qui existe comme offre en matière de conseil psychosocial et combien de conseillères et conseillers psychosociaux le marché supporte.
- Cartographie d'employeurs potentiels mais aussi de nouveaux secteurs d'activité. On peut avoir comme employeurs:
 - o des services de consultation (p.ex. en matière d'addiction ou consultation professionnelle)
 - o des églises, services d'assistance spirituelle urgente
 - o des hôpitaux, cliniques, centres de réhabilitation, maisons de retraite
 - o des prisons
 - o des écoles, œuvres sociales pour la jeunesse (p.ex. habitations protégées pour jeunes)
 - o des communes politiques (p.ex. consultation, organisation de la vie quotidienne et gestion du passé avec des réfugiés)⁴

⁴ Le comité établira les priorités de 2–3 employeurs et secteurs d'activité après approbation de la stratégie.

Les secteurs d'activité comprennent par exemple l'offre de conseil psychosocial (Counselling-Services) pour collaboratrices, collaborateurs d'une entreprise et leur famille dans un but de prévention contre le burnout, la gestion du stress, etc.⁵

- Elaboration d'un document de position sur l'utilité et les utilisations possibles du conseil psychosocial. Ce papier doit aussi montrer que le conseil psychosocial est plus avantageux comme outil de prévention que comme «thérapie».
- Dialogue institutionnel avec des employeurs prometteurs sélectionnés.
- Présentation proactive du conseil psychosocial auprès d'institutions sélectionnées (cf. employeurs ci-dessus) et auprès du public.
- On part du principe que *la prise de conscience du champ professionnel psychosocial par un large public a un effet positif sur la création de places de travail*. Pour réaliser cela, les politiques également (p.ex. dans le domaine de la santé ou de la formation) doivent être de plus en plus sensibilisés au conseil psychosocial.
- Projets pilotes menés avec des institutions intéressées.

Critères pour la vérification de l'atteinte de l'objectif (indicateurs):

- L'analyse du marché et la cartographie sont préparées.
- Au moins 50 employeurs potentiels ont été contactés.
- Un document de position sur l'utilité est élaboré.
- Au moins un projet pilote a été lancé.
- Le nombre de demandes à la SGfB (et à ses membres) de la part d'un large public sont en augmentation.

Objectif 2: Evaluation critique des avantages et des inconvénients d'une reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire

La psychothérapie de même qu'une série de modalités proches du conseil psychosocial sont reconnues par l'assurance complémentaire. La position, au sein de la SGfB, est que la reconnaissance du conseil psychosocial par les principales caisses maladie doit être considérée comme un objectif central indispensable ces prochaines années. Et ce, pour conférer plus de légitimité au conseil psychosocial mais aussi pour promouvoir les perspectives des conseillères et conseillers dans le domaine psychosocial sur le marché du travail. Il y a cependant aussi des voix critiques qui considèrent la reconnaissance comme un vrai désavantage pour des raisons de réglementation excessive.

⁵ cf. p.ex. www.stressnostress.ch

Activités:

- Promouvoir un discours critique au sein de la SGfB sur les avantages et les inconvénients d'une reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire. Une partie du dialogue est l'élaboration d'un argumentaire qui présente les raisons pour lesquelles le conseil psychosocial doit faire partie ou pas de l'assurance complémentaire.
- Communication d'une position claire de la SGfB au sujet de la reconnaissance ou non reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire. Selon la position, création d'une base pour une reconnaissance probable et ouverture d'un dialogue avec les caisses maladie (attentes, critères pour la reconnaissance, requêtes des caisses, etc.) et les médecins⁶ ou, en alternative, élaboration de matériel de communication qui mette en évidence la valeur ajoutée à une non reconnaissance (due à un excès possible de réglementation). Dans tous les cas, un changement de mentalité est nécessaire dans le domaine de la santé pour aller d'une orientation basée jusqu'ici sur le traitement de maladies psychiques vers un système qui promeut davantage dans le domaine du conseil psychosocial des approches et des consultations de prévention dans les problèmes de développement et les crises de la vie chez des personnes ne souffrant pas de maladie psychique. Il faut aussi montrer quels coûts de la santé peuvent être économisés grâce au conseil psychosocial.
- Sensibilisation des politiciennes et politiciens de la santé à l'utilité du conseil psychosocial.

Indicateurs:

- La SGfB organise au moins une rencontre de dialogue interne sur la question de la reconnaissance du conseil psychosocial par l'assurance complémentaire.
- Un consensus aussi large que possible est trouvé entre la SGfB et les membres collectifs.
- La fondation ASCA, RME et la fondation pour la médecine naturelle et la médecine empirique SNE ont été contactées.
- Un document de position est élaboré.
- Des initiatives correspondantes sont entreprises (selon la position).

⁶ Conformément aux directives de l'assurance complémentaire, seul-e-s les conseillères et conseillers avec diplôme fédéral seraient concernés par la reconnaissance par l'assurance complémentaire.

Objectif 3: La base de membres existante est maintenue, de nouveaux membres sont acquis et des prestations de bonne qualité sont offertes.

A partir de 2018, le règlement d'examen de l'examen professionnel supérieur de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial sera vraisemblablement définitivement approuvé. Il continuera à être organisé par la commission d'examen de la SGfB. Les questions qui se posent à l'avenir sont: Que peut offrir la SGfB à ses membres? Comment la SGfB peut-elle rester attrayante? Pourquoi de nouveaux membres devraient-ils adhérer à la SGfB?

Activités:

- La SGfB collabore encore plus étroitement avec les membres collectifs pour favoriser, dès la formation, une prise de conscience des aspects de politique professionnelle et pour discuter très tôt des questions qui s'y rapportent de manière constructive. Un consensus aussi large que possible des MC est souhaité afin que la SGfB puisse le présenter vers l'extérieur. A cet effet, la SGfB met à disposition une «boîte à outils» (avec p.ex. des informations sur la SGfB, les priorités en politique professionnelle, etc.) et organise régulièrement des rencontres de dialogue avec ses MC.
- La prise de conscience de la politique professionnelle est fortement encouragée parmi les membres, car ce n'est qu'avec un engagement politique que les six objectifs seront atteints.
- Une stratégie pour le maintien et l'élargissement de la base de membres est élaborée (acquisition de nouveaux membres). L'offre de prestations et les avantages pour les membres actifs et en formation en sont un élément essentiel. Ils doivent être vérifiés et étendus. La SGfB veut examiner, par exemple, l'introduction d'une place de marché aux emplois et l'offre d'ateliers thématiques sur des questions comme la création d'un cabinet, la présence en ligne, les réseaux, etc., l'organisation de conférences par la SGfB et l'introduction d'un concept de formation continue progressif. La possibilité pour les membres SGfB de pouvoir passer un EPS réduit est aussi clarifiée. La vérification et, le cas échéant, l'adaptation des prix pour l'affiliation, le renouvellement de certification, etc. font également partie de ce point.
- Les membres collectifs sont encouragés à offrir des formations continues qui sont souhaitées par des membres actifs SGfB (p.ex. conseil psychosocial avec des enfants, groupes d'intervision inter-méthodologiques, etc.).

Indicateurs:

- Le nombre de membres individuels augmente de 10 % par année.
- Des outils et des avantages pour les membres sont élaborés et offerts.

Objectif 4: L'identité professionnelle commune est renforcée.

Aspects de la situation actuelle: de nouveaux champs professionnels similaires apparaissent régulièrement; il y a une tendance à l'académisation et à la spécialisation; le coaching jouit toujours d'une grande popularité, le conseil psychosocial est de plus en plus offert au niveau académique. De plus, les concepts et méthodes les plus variés sont représentés dans la SGfB, ce qui est une force mais, en même temps, également un défi. La SGfB est en outre sous-représentée en Suisse romande.⁷ Ce ne sont que quelques-unes des raisons pour lesquelles *l'identité professionnelle du conseil psychosocial doit encore être consolidée. Seulement ensemble les défis évoqués peuvent être relevés.* Cela n'est de nouveau possible que si la SGfB se présente comme association forte et unie.

Activités:

- Préparation d'une vue d'ensemble des institutions académiques qui offrent une formation en conseil psychosocial (p.ex. avec un MAS).
- Préparation d'une vue d'ensemble des programmes de formation des MC: approche de conseil, méthodes appliquées, pratique et expérience personnelle (réflexion personnelle, supervision formative, supervision en groupe, etc.) minimales.
- Comparaison entre les programmes des membres collectifs et ceux d'institutions académiques.
- Bref document de position sur les effets de l'académisation du champ professionnel du conseil psychosocial sur l'EPS, les membres actifs SGfB sans EPS et les membres collectifs SGfB. Il convient de clarifier des questions telles que: Qu'est-ce qui est équivalent à quoi?⁸ Est-ce qu'on doit offrir un EPS réduit aux conseillères et conseillers qui sont au bénéfice d'un titre académique dans le conseil psychosocial? Comment les MC et les prestataires académiques peuvent-ils être complémentaires plutôt que concurrentiels (p.ex. la reconnaissance de la SGfB peut servir de base pour faire directement un MAS)?

⁷ La SGfB a 3 membres collectifs au Tessin, la tendance est à la hausse; il est intéressant de noter que le degré de satisfaction des membres SGfB de Suisse romande est, avec 80 sur 100 points, plus élevé qu'en Suisse alémanique (67), qu'au Tessin (59) et parmi les membres anglophones (59).

⁸ La SGfB a atteint le niveau 6 sur 8 dans le projet du Cadre national des certifications CNC.

- Dialogue et collaboration avec des prestataires ayant une orientation académique, dans le but de les impliquer fortement dans la SGfB (p.ex. par des étudiantes et étudiants qui rédigent leur travail de master sur le conseil psychosocial).
- Mesures ciblées pour le renforcement de l'image de la profession et pour la promotion et le maintien de la variété de concepts et de méthodes, p.ex. la mise en place de rencontres régionales de la SGfB.

Indicateurs:

- Le rapport EPS – institutions de formation académiques est clarifié: les institutions sont davantage impliquées dans la SGfB.
- Le document de position est élaboré.
- Des rencontres SGfB régionales sont mises en place au Tessin et en Suisse romande.

Objectif 5: L'image professionnelle du conseil psychosocial est présentée à un large public par le biais de mesures de communication et de marketing.

La communication et le marketing jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des objectifs mentionnés précédemment. Ils peuvent aider à élever la visibilité et l'acceptation du champ professionnel, etc.

Comme base pour pouvoir en tirer profit, il faut, notamment, connaître les groupes concernés (écoles, médecins, communes politiques, entreprises, etc.) que la SGfB veut toucher, avoir une conception commune de l'identité professionnelle au sein de la SGfB et des objectifs des mesures de communication et de marketing.

Activités:

- Analyse des différents groupes concernés (large public, médecins, foyers, etc.).
- Développement de mesures de communication et de marketing par groupe concerné (p.ex. articles, dossiers de presse, brochures ciblées, partenariats de coopération à des manifestations, etc.).
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour les réseaux sociaux.
- Construction d'un réseau avec des professionnels des médias.
- Publication ciblée d'articles dans les médias et les revues spécialisées (p.ex. association des enseignants) et publication d'«études de cas» (p.ex. histoires de succès du conseil psychosocial en milieu scolaire).

- Définition claire de la newsletter SGfB (p.ex. format, groupes cibles, etc.)
- Adaptation du site internet de la SGfB selon cette stratégie (éviter les contradictions et les doublons, éventuellement modernisation du site, de l'identité sociale «Corporate Identity» de la SGfB, nouvelles sections, p.ex. destinées aux écoles, aux médecins, etc.).
- Elaboration d'une boîte à outils de communication pour les membres collectifs et individuels.

Indicateurs:

- Les groupes concernés sont décrits et les mesures de communication correspondantes sont développées.
- Un site internet plus attrayant pour l'utilisateur a été réalisé pour les bénéficiaires du conseil, les conseillers/ères y sont présent-e-s avec un bref portrait et une photo.
- 20% de plus de visites sur le site internet; le nombre d'inscriptions à la newsletter a augmenté.
- Des profils Facebook, XING et LinkedIn sont publiés et gérés.
- Au moins cinq articles sont publiés.
- La boîte à outils de communication est développée et distribuée.

Objectif 6: La SGfB poursuit son développement en tant qu'organisation.

La SGfB doit continuer à se professionnaliser en tant qu'organisation (cela sous-entend aussi de cultiver un dialogue interne constructif et d'améliorer les mécanismes de communication interne) et à garantir que les ressources financières et humaines nécessaires soient assurées pour relever les défis à venir.

Les résultats atteints jusqu'ici reposent essentiellement sur un engagement volontaire. Cela restera important. *Mais il est nécessaire en plus de créer, dans les trois à cinq ans, un poste à plein temps, pour mettre en œuvre les principes directeurs en collaboration avec le comité et les commissions. En outre, des groupes de travail thématiques, qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie, doivent être mis en place.*

Activités:

- Un secrétariat dirigé par une directrice ou un directeur est mis en place.
- L'organisation de la SGfB est vérifiée et adaptée (administration, répartition du travail, procédures, organigramme et processus).

- De nouvelles sources de recettes sont identifiées (p.ex. offres payantes qui ne concurrencent pas celles des membres collectifs, dons, cotisations).
- Un plan financier et un plan d'activités sur trois ans sont élaborés.

Indicateurs:

- Une directrice ou un directeur a été recruté et a assumé la direction opérationnelle.
- Les processus et les procédures ont été revus.
- Les documents de planification (sur le plan financier et des contenus) sont présentés.
- Des groupes de travail thématiques sont formés et sont opérationnels.

Ressources nécessaires (humaines et financières)

L'orientation management plus importante de la SGfB ainsi que la mise en œuvre de la stratégie demanderont des ressources humaines et financières supplémentaires.

On s'attend à ce que le budget de la SGfB (au 1.1.17) actuellement de Fr. 150'000.– augmente à Fr. 200'000.– pour mettre en œuvre la stratégie. Cela peut être réalisé

- par une augmentation du nombre de membres;
- par une adaptation des prix (p.ex. les coûts pour le renouvellement de la certification, la hausse des cotisations de membre. Cette dernière n'est possible que si des avantages clairs sont offerts aux membres. Dans le sondage mené au début de l'année 2017 auprès de tous les membres, il ressort que la cotisation actuelle est considérée comme «juste».);
- par la mise en place de prestations payantes (p.ex. offre de séminaires) qui ne concurrencent pas les MC.

Il faut en outre examiner s'il y a des possibilités pour la SGfB de générer des dons ou de soumettre une demande de contributions monétaires à certaines fondations. La durabilité financière est dans tous les cas un critère important pour la croissance de la SGfB. Celle-ci ne peut être atteinte que si l'origine des recettes est aussi diversifiée que possible.

En ce qui concerne les ressources humaines, la mise en œuvre de la stratégie dépend des facteurs suivants:

- Engagement volontaire du comité et des membres des commissions
- Eventuels secteurs supplémentaires dans le comité (p.ex. communication)

- Délégation accrue de tâches aux commissions de la SGfB
- Engagement volontaire ponctuel de membres de la SGfB dans des groupes de travail (p.ex. un groupe de travail par objectif stratégique)
- Idéalement recrutement d'une directrice, d'un directeur

Pour des tâches très clairement définies le recours à des spécialistes volontaires peut être examiné (p.ex. «loue un retraité», bénévoles, etc.).

Controlling stratégique

Avec le développement et la publication de cette stratégie, la SGfB s'est engagée sur un chemin qui exige du temps et de la patience.

Nous considérons ce document de stratégie comme un «document dynamique», qui pourra être modifié en fonction de la situation et qui influencera notre orientation ces trois prochaines années. Nous l'utilisons comme document de travail interne jusqu'à ce qu'il soit soumis à l'approbation de l'AG 2018.

Les objectifs stratégiques doivent encore être affinés et intégrés dans les plans annuels. La réalisation des objectifs sera vérifiée au moins une fois par an lors de la retraite du comité. Nous communiquerons sur les progrès et les résultats à l'AG annuelle et en partie aussi dans la newsletter et le rapport annuel. En 2020, nous évaluerons le document de stratégie par rapport à ce que nous (n')avons (pas) réalisé, la leçon que nous pouvons en tirer et sa signification pour la définition d'objectifs futurs.

En conclusion: L'association professionnelle est aussi forte que ses membres. L'engagement politique de ses membres revêt une importance majeure: s'ils ont conscience que la SGfB est la représentante de leur activité professionnelle et qu'en même temps ils soutiennent leur association professionnelle – idéellement et financièrement – l'association s'en trouvera renforcée dans son ensemble de même que leur propre identité, personnelle et professionnelle.

Règlement interne de la commission d'examen SGfB

Contenu

1. Objectifs et tâches
2. Composition
3. Conditions pour les membres de la commission d'examen
4. Règlement interne
5. Compétences
6. Réglementation des signatures
7. Frais et indemnités de travail
8. Secret de fonction et abstention

1. Objectifs et tâches de la commission d'examen

1.1 Les objectifs de la commission d'examen sont les suivants:

- a) Assurer le déroulement et le développement de la qualité de l'examen professionnel supérieur de conseillère, conseiller dans le domaine psychosocial (EPS)
- b) Identifier de nouvelles orientations et de nouveaux concepts dans le cadre de l'organisation d'examens écrits et oraux d'EPS
- c) Respecter l'outil du SEFRI¹ pour le développement de la qualité
- d) Garantir une attitude neutre et objective entre les membres de la commission d'examen et les expert-e-s.
- e) Gérer de manière professionnelle les tâches de la CEx et instaurer une atmosphère motivante, exigeante et encourageante.

1.2 Tâches de la commission d'examen

(conformément à l'art. 2.21 du règlement d'examen)

La commission d'examen

- a) arrête la directive sur le règlement d'examen en vigueur et la met à jour périodiquement;
- b) fixe les taxes d'examen;
- c) fixe la date et le lieu de l'examen;
- d) définit le programme d'examen, et les délais pour la remise des épreuves écrites.

¹ Aperçu des indicateurs et critères qui sont à prendre en considération lors d'un EPS. Possibilité d'auto-évaluation pour la commission et la direction d'examen.

- e) se charge de la préparation des énoncés d'examen et organise l'examen;
- f) nomme les expertes et experts, les forme pour accomplir leurs tâches et les engage;
- g) tient la liste des superviseuses et superviseurs accrédités;
- h) décide de l'admission à l'examen ainsi que d'une éventuelle exclusion de l'examen;
- i) décide de l'octroi du diplôme;
- j) traite les demandes et les recours;
- k) s'occupe de la facturation et de la correspondance;
- l) décide de la reconnaissance et de la prise en compte d'autres certifications et compétences;
- m) rend compte de son activité aux instances supérieures (organe responsable SGfB, comité SGfB) et au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La commission d'examen peut déléguer des tâches administratives et de gestion à un secrétariat d'examen.

2. Composition

La commission d'examen se compose du Président ou de la Présidente et d'au moins cinq autres membres. Ceux-ci sont élus par l'assemblée générale pour trois ans et peuvent être réélus au terme de leur mandat. En règle générale, seuls des délégués de membres collectifs et des membres du comité peuvent être élus président ou présidente. Voir également l'art. 22 des statuts.

3. Conditions pour les membres de la commission d'examen

Les membres de la commission d'examen

- 3.1 possèdent des compétences solides en tant que conseillers/ères dans le domaine psychosocial conformément au règlement d'examen et à la charte des activités professionnelles (annexe a. de la directive sur le règlement d'examen);
- 3.2 disposent de plusieurs années de pratique, exercée encore actuellement, de conseiller/ère dans le domaine psychosocial;
- 3.3 ont une expérience de formateur/trice ou expert/e dans des procédures d'examen orientées vers les compétences.

Tous les membres de la commission d'examen

- 3.4 ont connaissance du dossier comprenant les documents de base de la CEX (règlement d'examen, directive sur le règlement d'examen et annexes, fiches d'évaluation des épreuves de l'examen) ainsi que les documents de base de l'organe responsable SGfB (définition du conseil, statuts, conseil psychosocial, compétences clé des conseillers/ères SGfB);
- 3.5 sont familiarisés avec le paysage de la formation en Suisse, notamment avec le système de la formation professionnelle et la structure de la formation professionnelle supérieure;
- 3.6 connaissent le marché du conseil et de la formation;
- 3.7 comprennent les questions d'ordre financier;
- 3.8 sont prêts à intervenir activement dans les séances et sont en mesure de le faire;
- 3.9 sont prêts à traiter les affaires de la commission d'examen avec confidentialité et à s'abstenir en cas de conflits d'intérêts.

4. Règlement interne

- 4.1 La commission d'examen travaille sur mandat de l'organe responsable SGfB. Elle est, selon l'art. 22 (3) une commission permanente de la SGfB. Elle se réunit selon les besoins.
- 4.2 Le Président ou la Présidente convoque et conduit les séances de la commission d'examen en respectant le délai de 10 jours pour l'invitation et l'indication de l'ordre du jour. Chaque membre de la commission d'examen a le droit de porter un objet à l'ordre du jour.
- 4.3 La commission d'examen se constitue elle-même. Elle atteint le quorum lorsque la majorité des membres sont présents. Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le Président ou la Présidente a le pouvoir de décision. La commission d'examen peut aussi prendre des décisions par voie de correspondance, pour autant qu'aucun membre n'exige une discussion de l'objet. Font exception à cette réglementation les séances d'attribution des notes.
- 4.4 En cas de conflits d'intérêts, la commission d'examen décide de l'abstention individuelle de membres.
- 4.5 Un procès-verbal des décisions est tenu sur les séances; il est aussi transmis au comité SGfB et au secrétariat SGfB à titre informatif.
- 4.6 Le Président ou la Présidente rend compte, dans un rapport annuel, du travail de la commission au comité SGfB à l'attention de l'assemblée générale.

- 4.7 Conformément à l'art. 2.31 du règlement d'examen, l'EPS reste sous la surveillance de la Confédération. Il n'est pas public. Exceptionnellement, la commission peut autoriser des dérogations à cette règle.
- 4.8 La commission d'examen désigne une direction d'examen chargée du déroulement de l'examen. Les tâches de la direction d'examen sont réglées à l'art. 1.3 a) jusqu'à 1.3 e) de la directive sur le règlement d'examen.

5. Compétences

La commission d'examen a une fonction d'exécution et en même temps de conseil. Elle travaille de manière indépendante dans le cadre de son domaine de responsabilités, avec des compétences professionnelles et méthodologiques, et rend compte régulièrement de son travail au comité SGfB. Elle agit en tant que commission spécifique au sein de la SGfB pour l'organisation des examens professionnels supérieurs et pour l'octroi du diplôme.

6. Réglementation des signatures

Le Président ou la Présidente a le droit de signature dans le domaine de compétence de la commission d'examen, pour autant qu'aucun engagement financier n'intervienne. Conformément à l'art. 5 des lignes directrices pour la soumission de la demande de subventions, la budgétisation et la facturation des examens professionnels supérieurs fédéraux, selon l'art. 56 de la LFPr et l'art. 65 de l'OFPr du 15 avril 2013, la demande de subventions et la facturation sont signés par l'organe responsable.

7. Frais et indemnités de travail

Les membres de la commission d'examen reçoivent un jeton de présence pour leur participation aux séances et un remboursement de leurs frais conformément au règlement des honoraires et des frais en vigueur pour la commission d'examen. Ce dernier est approuvé par le comité.

8. Secret de fonction et abstention

8.1 Secret de fonction

Les membres de la commission d'examen s'engagent à traiter de manière confidentielle les informations sensibles sur les rapports personnels, sociaux et professionnels qui leur ont été révélées dans le cadre de leur fonction.

8.2 Abstention

Si les intérêts d'un membre ou ceux d'une personne qui lui est proche sont directement concernés, le membre de la commission en question s'abstient de toute délibération. Le Président ou la Présidente doit confirmer cette abstention pour chaque cas concret.

Ce règlement interne a été approuvé par le comité SGfB le 25.10.2017 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2018.

25.10.2017/Comité SGfB

Règlement pour le remboursement des frais SGfB

1. Champ d'application

Ce règlement s'applique aux membres du Comité et des commissions de l'Association Suisse de Conseil (SGfB). Des accords séparés s'appliquent à la commission d'examen, au secrétariat et aux conseillères et conseillers externes.

Les délégués sont indemnisés par leurs propres institutions.

2. Frais

2.1 Définition

Sont considérées comme frais les dépenses que les collaboratrices et collaborateurs soutiennent pour le compte de la SGfB. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont tenu-e-s à les maintenir le plus basses possible.

2.2 Frais de déplacement

Pour les frais de déplacement liés aux séances, le voyage aller-retour en 2^{ème} classe, demi-tarif, du lieu de domicile au lieu de la séance, est remboursé, indépendamment du choix du moyen de transport.

2.3 Restauration/hébergement

Pour un déplacement d'affaires, les frais suivants maximaux sont remboursés: petit déjeuner Fr. 15.–, repas de midi Fr. 25.–, repas du soir Fr. 30.–. Les frais d'hébergement doivent être préalablement autorisés par le Comité.

2.4 Autres frais et dépenses

D'autres dépenses (p.ex. location de salle pour les séances, photocopies, frais de port, etc.) sont remboursées sur présentation des justificatifs originaux. Les coûts de location doivent être maintenus le plus bas possible.

3. Jetons de présence

Les séances du Comité et des commissions sont indemnisées par un forfait de Fr. 50.– pour une demi-journée et Fr. 100.– pour une journée. Pour les membres du Comité et des commissions, les assemblées générales SGfB et les conférences des membres collectifs SGfB sont considérées comme séances d'une demi-journée.

4. Indemnisation des membres du Comité

Les membres du Comité reçoivent un forfait supplémentaire de Fr. 500.– par année. La présidente/Le président reçoit un forfait supplémentaire de Fr. 1000.– par année.

5. Indemnisation des membres de commissions

Pour le président CQ Fr. 500.– par année, pour les présidents CE, CPP, CR Fr. 300.– par année. Pour les membres de la commission CQ Fr. 400.– par année, pour les membres des commissions CE, CPP, CR Fr. 200.– par année, en fonction de la marche des activités.

6. Dispositions administratives

Les frais sont remboursés aux membres du Comité et des commissions à partir de leur nomination par décision du Comité. Pour les décomptes de frais, les formulaires prévus à cet effet doivent être utilisés et présentés en ligne avec l'indication de l'IBAN ou du numéro de compte pour le versement. Les quittances et autres justificatifs doivent être envoyés au caissier par courrier postal. Le remboursement des frais se fait deux fois par année (début juillet/fin décembre) par versement.

Pour la commission d'examen, un règlement pour le remboursement des frais distinct s'applique

Ce règlement pour le remboursement des frais a été approuvé le 25.10.2017 et est soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2018.

25.10.2017/Comité SGFB

Règlement des honoraires et pour le remboursement des frais de la commission d'examen SGfB

1. Champ d'application

Ce règlement s'applique aux membres de la commission d'examen (CEx) de l'Association Suisse de Conseil (SGfB). Des accords séparés s'appliquent au secrétariat d'examen et aux conseillères et conseillers externes.

2. Honoraires et frais

2.1 Définition

Sont considérés comme honoraires les jetons de présence, les honoraires des expert-e-s et les heures de travail en dehors des séances de la CEx, conformément à l'art. 4.

Sont considérés comme frais les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ainsi que d'autres dépenses conformément à l'art. 2.4.

2.2 Frais de déplacement

Pour les frais de déplacement liés aux séances, le voyage aller-retour en 2ème classe, demi-tarif, du lieu de domicile au lieu de la séance est remboursé, indépendamment du choix du moyen de transport.

2.3 Restauration/hébergement

Les frais de restauration sont compris dans le montant des jetons de présence. Le remboursement des frais d'hébergement doit être préalablement autorisé par la Présidente ou le Président de la CEx.

2.4 Autres frais et dépenses

D'autres dépenses (p. ex. location de salle pour les séances, photocopies, frais de port, etc.) sont remboursés sur présentation des justificatifs originaux.

3. Jetons de présence

Les séances de la commission d'examen sont indemnisées par un forfait : honoraire pour une journée Fr. 700.00, pour une demi-journée Fr. 400.00. Les assemblées générales SGfB et les conférences des membres collectifs SGfB sont comptabilisées de manière analogue aux autres commissions, conformément au règlement des frais SGfB.

4. Heures de travail en dehors des séances CEx

Le temps de travail en dehors des séances de la CEx est enregistré. Les travaux de préparation et d'élaboration successive des séances sont compris dans le jeton de présence à hauteur de +/- 1 heure et ne sont pas comptabilisés comme heures de travail. La rétribution horaire s'élève à Fr. 100.–.

Sur la base des heures enregistrées, les travaux, notamment de la direction d'examen, du secrétariat d'examen et de la personne responsable des finances, sont facturés et soumis à l'approbation de la CEx et du comité SGfB.

5. Honoraires d'expert-e-s

- o Fr. 700.– pour une intervention
- o Fr. 1250.– pour deux interventions
- o Fr. 1550.– pour trois interventions
- o Honoraire de responsable de l'examen/administration par jour Fr. 1800.– (long temps de présence, en général de 7 à 19 heures).

Frais d'hébergement sur demande présentée au Président ou à la Présidente de la CEx et après autorisation de celui/celle-ci. A partir du 1.1.2018 s'applique ce qui suit: les honoraires des expert-e-s sont fixés avant chaque session d'EPS sur la base de la planification des liquidités et approuvés par l'organe responsable SGfB.

6. Formation des expert-e-s

Pour l'animation: Fr. 1500.–/journée et frais. art. 2.

Pour les expertes et experts: la formation est obligatoire, sans honoraires. Le repas et les boissons sont payés.

7. Dispositions administratives

Les jetons de présence sont versés **et les frais** remboursés aux membres CEx à partir de leur nomination par décision du comité.

Le versement des jetons de présence et le remboursement des frais sont effectués après réception des subventions de la Confédération et en fonction de la situation de caisse de la CEx.

Honoraires d'examen: les expertes et experts ainsi que les animatrices et animateurs envoient la facture de leurs honoraires à la personne responsable des finances de la CEx.

Le versement des honoraires d'examen est effectué après réception des subventions de la Confédération et en fonction de la situation de caisse de la CEx.

Il doit être démontré que les contributions de l'AVS sont facturées indépendamment.

Les décomptes des frais et des honoraires doivent être présentés le plus rapidement possible après la fin des examens afin que le décompte à l'attention du SEFRI puisse être préparé et le versement final effectué.

Ce règlement des honoraires et pour le remboursement des frais a été approuvé le 25.10.2017 par le comité SGfB et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2018.

25.10.2017/Comité SGfB

Inscription jusqu'au 22 février 2018 s.v.p.

Merci de vous inscrire à l'Assemblée générale et à l'apéro qui suivra, par lettre, e-mail ou téléphone auprès du Secrétariat SGfB, Gehrenweg 2, 5103 Möriken
E-Mail: sekretariat@sgfb.ch, Fon 062 562 84 48

Je m'inscris

Je ne pourrai pas participer

à l'événement de 16h15 à l'Assemblée générale de 17h15 à l'apéro

Prénom/Nom

membre actif membre en formation membre passif membre honoraire invité

direction membre collectif (MC) (sigle. MC) délégué/e de (sigle MC)

Sprachen/langues/lingue/languages deutsch français italiano english

Cocher la case qui convient

Bitte
frankieren

Schweizerische Gesellschaft für Beratung
Gehrenweg 2
5103 Möriken